



Comité Syndical

Convocation du 23 février 2017

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 7 mars 2017, au Centre Socioculturel de St Doulichard.

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain THEBAULT (ALLOGNY), M. Jean-Michel RIO (ALLOUIS), M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Robert HUCHINS (ARÇAY), M. Pierre GROSJEAN (BAUGY), M. Jean-Pierre CHALOPIN (BERRY-BOUY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), M. Pierre SARREAU (ETRECHY), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEUVRE), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Pierre TAILLANDIER (MORTHOMIERS), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEUVRE), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Gérard HELIX (PLAIMPIED-GIVAUDINS), M. Michel BONNET (PRIMELLES), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M. Christophe DRUNAT (RIANS), M. Marc BOUELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Jean-François LOURY (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), M. René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), Mme Colette LOZACH-SIRET (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS), Mme Michèle CAULLIER (VORNAY),

M. Serge JEANZAC (CIVRAY) et M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS) sont arrivés, au point VI de l'ordre du jour, au moment du vote du Compte Administratif 2016

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

Mme Caroline CHAUVEAU (AZY), M. Bruno FOUCHET (LE SUBDRAY), M. Daniel GIOANELLI (LES AIX D'ANGILLON), M. Lucien KORCZEWSKI (LUNERY), M. Christian SACHET (SOULANGIS), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), Mme Jacqueline PORTIER (SAINT-JUST), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS), Mme Corinne LEFEBVRE (VORLY),

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

M. Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE (CC TERRES DU HAUT BERRY),

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE), M. Michel BONNET (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégués du Conseil Départemental :

M. Philippe CHARRETTE (Conseil Départemental Canton Chârost), Mme Corinne CHARLOT (Conseil Départemental - Canton Trouy).

Pouvoirs :

De M. Bernard GINDRE (Laverdines) à Mme Marie-Françoise LOISEAU (Soye-en-Septaine),

De Mme Nicole PINSON (Parassy) à Christophe DRUNAT (Rians),

De Jacques FLEURY (CD – Canton Bourges IV) à M. Dominique TROUWAERT (Villequiers).

Délégués suppléants (communes ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

M. Jean-François MERE (ALLOGNY), M. Bernard BELOUET (MORTHOMIERS), Mme Caroline THOMAS (PLAIMPIED-GIVAUDINS), M. Christophe DAUGERON (RIANS), M. Thierry VALLÉE (SAINT-DOULCHARD), M. Thierry COSSON (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX).

Étaient absents excusés :

M. Jean-Marc LORNIER (AZY), M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), M. Bernard GINDRE (LAVERDINES), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), Mme Nicole PINSON (PARASSY), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), M. Anthony RENAULT (SALIGNY-LE-VIF), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON), Mme Irène FELIX (Conseil Départemental - Canton Bourges II), Mme Zéhira BEN AHMED (Conseil Départemental - Canton Bourges III), M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV), M. Fabrice CHOLLET (Conseil Départemental - Canton St Martin d'Auxigny), Mme Nicole PROGIN (Conseil Départemental - Canton Chârost), Mme Laurence FOURRICHON (ANNOIX), M. Stéphane COULEBEAU (ARÇAY), M. Bruno LECOMTE (AVORD), M.

Sacha SUMAN (BERRY-BOUY), M. Éric RADUJET (CIVRAY), M. Jean-Pierre CHASSIOT (ETRECHY), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), Mme Sylviane DE BOYSSON (LAVERDINES), M. Jean-Paul BERGER (MOULINS-SUR-YÈVRE), Mme Marie-José CHEVRIER (OSMOY), Mme Valérie FRANCOIS (PARASSY), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU), M. Nicolas JEAN (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Denis CARRAT (SAINT-CAPRAIS), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), Mme Gaëlle FAUCARD (VASSELAY), M. Nicolas LEMOINE (VILLENEUVE-SUR-CHER), Agnès SINSOULIER-BIGOT (Conseil Régional), Astrid REYT (Conseil Régional), Fabrice GINALHAC (Chambre d'Agriculture), Fabrice CHOLLET (CAUE), Béatrice RENON (CAUE), Louis COSYNS (Pays Berry St Amandois), Serge MECHIN (Pays Loire Val d'Aubois).

Assistaient également à la réunion :

M. Joël CROTTÉ (Conseil Régional), Mme Claude COZETTE (Saint Doulchard), M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges), Mme Marion DE LATUDE (Pays de Bourges).



Le Président du Pays de Bourges remercie l'ensemble des membres et plus particulièrement Josette LECAS, Adjointe au Maire de la commune, qui a bien voulu recevoir l'assemblée et lui laisse la parole.

Elle indique que le Maire est désolé car il n'a pas pu se rendre disponible ce soir puis présente la commune.

Alain MAZÉ salue Joël CROTTE, Conseiller Régional et excuse Agnès SINSOULIER-BIGOT, retenu à la Région Centre-Val de Loire puis remercie l'ensemble des conseillers départementaux présents.

Le Président rappelle l'action du Syndicat concernant la gestion et l'animation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Celle-ci est fortement liée aux échanges d'informations entre les collectivités, communales et communautaires.

Dans les semaines à venir la formalisation de la future maquette financière du CRST, propre au Bilan à mi-parcours, sera validée par les membres des EPCI et du Syndicat Mixte de développement du Pays de Bourges. Il reviendra au Pays de présenter, auprès de chaque EPCI, les évolutions des projets sur le territoire avant d'exposer la future maquette du Bilan à mi-parcours. Il invite les porteurs de projets à se rapprocher rapidement de l'agent de développement pour identifier les projets.

La présentation de la Trame Verte et Bleue du Pays, dans le second point, a pour objet de définir les zones à enjeux et l'ensemble des corridors où les porteurs de projets pourront être soutenus au titre des politiques contractuelles de la Région, au titre des CRST de Pays et d'Agglomération. Soit pour le futur CRST de l'Agglomération, un fonds de 700 000 € de fonds régionaux à mobiliser afin de préserver la biodiversité.

L'étude, réalisée par le cabinet d'étude Ecosphère qui présentera le 4 Avril prochain en réunion publique les travaux réalisés par les membres des comités Techniques et de Pilotage, a ainsi élaboré un programme d'actions qui permet d'accompagner les futurs porteurs de projets.

Le travail cartographique qui vous sera présenté, par Marion DE LATUDE, permettra de développer la méthodologie et les enjeux de la TVB. Claire SCHNEIDER, qui revient au sein de l'équipe Pays, sera votre relais pour présenter la méthodologie et ainsi à terme adapter cette TVB, grâce à un travail plus précis porté par chaque EPCI pour formaliser les futurs PLUi. Ces travaux seront réalisés en lien avec l'équipe du SIRDAB, présidé par Véronique FENOLL.

Marion DE LATUDE présentera un point d'étape, synthétique, du programme LEADER, dont les actions peuvent concerner l'ensemble des porteurs de projets des collectivités du Pays. Je remercie les représentants du Conseil Départemental, d'associer le Pays, aux travaux du Département du futur « Programme d'Intérêt Général » relatif au maintien à domicile. Thème majeur du programme LEADER...

Après la présentation du compte administratif et du budget, Alain MAZE prendra un temps d'échange pour présenter une synthèse des différentes réunions associant les présidents des EPCI, du SIRDAB et des Pays de Bourges et de Vierzon concernant les échanges relatifs à la création d'un Pôle d'Equilibre Territoriale et Rurale et la mise en œuvre d'un Contrat de Ruralité. Il remercie Véronique FENOLL pour son implication dans la tenue des débats concernant l'élargissement du périmètre de réflexion du SCoT.

Il précise que la finalité des travaux est de ne pas créer une méga communauté d'agglomération, mais de fédérer les EPCI et promouvoir une stratégie en lien avec le développement des communes, l'aménagement des territoires communautaires, les actions portées par le Conseil Départemental et la Région Centre Val de Loire...

Alain MAZÉ propose d'évoquer les différents points à l'ordre du jour, après avoir cité les thèmes identifiés.

Ordre du jour :

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 1er-12-16 :

- Approbation,

II- Modification des statuts du Pays de Bourges,

III- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

- Point sur les dossiers en cours et Validation de dossiers,

IV- Étude Trame Verte et Bleue (TVB) :

- Validation de la TVB et du programme d'actions,

V- Programme LEADER,

VI - Préparation du Budget Primitif 2017 :

- Présentation du Compte Administratif 2016,

- Approbation du Compte de Gestion 2016 et vote du Compte Administratif 2016,

- Affectation du résultat,

- Présentation et vote du Budget Primitif 2017,

VII – Subvention « Jachères et espaces fleuris et apicoles 2017 »,

VIII – Loi NOTRe et évolutions des territoires,

IX- Questions diverses.

(Voir les documents se rapportant à la réunion sur le site Internet du Pays de Bourges: Accueil>Agenda>voir le calendrier>7 mars 2017)

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 1 décembre 2016 :

- Approbation

Aucune remarque n'étant formulée quant au Procès-Verbal du Comité Syndical du 4 octobre dernier, celui-ci est approuvé à l'unanimité, par les membres de l'assemblée délibérante.

(possibilité de télécharger tous les PV : [accueil>organisation administrative>procès-verbaux téléchargeables](#))

II- Modification des statuts du Pays de Bourges :

Fusion au 1^{er}/01/17

Le Président informe l'assemblée que les 2/3 des membres du Pays ne sont atteints au moment où il parle, il manque deux membres pour étudier ce chapitre inscrit à l'ordre du jour. Il propose aux membres d'aborder les autres points à l'ordre du jour afin de ne pas retarder les autres sujets. Il indique que si d'autres élus arrivent, dans les minutes à venir, il soumettrait aux votes ces deux délibérations. **Tout le monde est d'accord.**

III- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

En premier lieu, Loïc RICHER signale à l'assemblée l'avancée des dossiers, après l'envoi de ces derniers au Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

- Point sur les dossiers en cours,

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT- TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi	Délibération du Pays en ... du ...	Date de passage en CP
5	Acquisition d'un moulin à farine pour production de farines et de semoules	EARL Sylvain PASQUET à Civray	I	11818,00	11600,00	HT	25	2 900	CS du 30/06/15	en attente de documents complémentaires de M. PASQUET avant passage en CP
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Baugy	F	15372,00	3750,00	TTC	80	3 000	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Vignoux-sous-les-Aix	F	3888,00	2500,00	TTC	80	2 000	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Fussy	F	3888,00	2500,00	TTC	80	2 000	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
4	Installation d'une ligne de traitement de semence de céréales bio à Civray	Gaec du Coudray (Civray)	I	15589,41	15428,57	HT	35	5 400	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
4	Acquisition d'une bineuse tractée dans le cadre d'une conversion à l'agriculture biologique	LOISEAU Philippe (Civray)	I	13503,00	12857,14	HT	35	4 500	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 17/02/17
20	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	20	31 100	B du 6-09-16	en attente de pièces complémentaires
35-2	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	10	15 500		
35-1	Isolation de l'école maternelle Passage de l'étiquette F à B -conso économisée/an: 55584 kwh - GES évités/an:2509 kgeqCo2	Rians	I	181698,00	58200,00	HT	50	29 100	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
32	Acquisition d'un désherbeur thermique suite à la réalisation d'un plan de désherbage communal avec Fredon Centre en 2011-2012	Rians	I	6000,00	6000,00	HT	40	2400	CS du 4-10-16	CP du 20/01/17
24-1	Etude pour l'élaboration d'un PLH de la CC en Terres Vives	CC en Terres Vives	F	43110,00	43000,00	TTC	50	21500	B du 3-11-16	en attente de passage en CP du 17/02/17
31	Opération Plantons le Décor - Nov/Déc 2016	Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges	F	41091,64	41000,00	TTC	80	32800	CS du 1/12/16	en attente d'une date de passage en CP
20	Création d'un accueil Jeunes en Terres Vives	CC en Terres Vives	I	614974,00	351500,00	HT	20	70300	CS du 1/12/16	en attente de pièces complémentaires

- Validation de dossiers,

Après une présentation des projets suivants, Alain MAZÉ propose de les valider.

Délibération n°CS/7-03-17/1 Validation de dossiers CRST 2014-2019

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi
07	Acquisition de matériels pour la production de semences de betteraves (écimeuse, faucheuse et chariot, tapis de récolte, démêleuse)	CUMA de MONFAUCON à Villequiers	I	86 701,00 €	85 715,00	HT	35	30 000
32	Élaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Avord	F	12 708,00 €	3 125,00 €	TTC	80	2 500
35	Rénovation thermique de l'accueil périscolaire de Rians	Rians	I	33 985,00€	28 400,00 €	HT	50	14 200
32	Élaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	St Eloy-De-Gy	F	16 246,00 €	4 000,00 €	TTC	80	3 200

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, les projets présentés ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

Loïc RICHER fait un point sur les fonds régionaux qui sont à ce jour mobilisés. Ceci permet de faire une projection des besoins avant et après le bilan à mi-parcours.

- Point sur les fonds régionaux mobilisés :

Loïc RICHER, Agent de développement, présente un point sur la mobilisation des fonds régionaux au titre de la mesure qui permet d'accompagner le financement des études relatives à la "gestion différenciée des espaces publics". Ces études permettent de répondre aux enjeux d'intégrer le « Zéro Phyto » dans l'entretien et l'aménagement des espaces publics.

Initialement, le CRST mobilisé un fonds régional de 45 000 € pour accompagner la réalisation des études selon le cahier des charges régional. Il a fallu très vite mobiliser l'enveloppe de fongibilité (fonctionnement), d'un montant de 19 000 € afin de soutenir l'ensemble des projets soumis. Les collectivités du Pays de Bourges sont fortement impliquées dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires et la mise en œuvre d'aménagements adaptés.

- Etat des fonds régionaux mobilisés au titre des études (Fonctionnement) :
16 dossiers : Ste Solange, Saint-Georges-sur-Moulon, Vasselay, Menetou-Salon, Farges-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Lunery, Villequiers, Mehun-sur-Yèvre,

Fussy, Baugy, Quantilly, St Palais, Avord, Vignoux-sous-les-Aix, St-Eloy-de-Gy.
Pour un total de 49 600 € (2 900 € en moyenne).
Soit un solde de 10 400 € (soit 3 dossiers).

- Etat des fonds régionaux mobilisés au titre des investissements de matériels (Investissement)
Constitution de 3 dossiers pour du matériel pour Rians, Menetou-Salon, les Terres Vives.
Pour un total de 9 300 € (3 100 € en moyenne).

Soit un solde de 35 700 € (soit 11 dossiers).

Le fonds régional prévu pour les études est donc entièrement mobilisé. Or, chaque projet bénéficiait d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin d'optimiser le plan de financement.

A partir du 1^{er} juillet 2017, l'AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) ne financera plus les études et les investissements concernant la réduction des produits phytosanitaires. A partir de cette date, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire sera le principal partenaire puisqu'il pourra intervenir à hauteur de 80% pour le financement des études, soit un potentiel de un dossier restant, à financer.

Afin de préparer la deuxième phase du CRST, après la validation du Bilan à mi-parcours, il convient :

- d'informer les collectivités d'un moratoire concernant cette aide, jusqu'à échéance du Bilan à mi-parcours,
- d'informer la Chambre d'Agriculture, Nature 18, Mme MARQ et le FREDON du moratoire,
- de solliciter les communes déjà engagées afin qu'elles communiquent l'ensemble des fiches techniques présentant les différentes prescriptions pour proposer une synthèse (commission environnement) et constituer un glossaire,

L'agent de développement présente une initiative initialement portée par la Communauté de Commune « En Terres Vives », celle-ci se déclinera prochainement à l'ensemble de la nouvelle communauté de communes.

Au titre de l'appel à projet "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte", l'ex EPCI « En Terres Vives » a sollicité l'association « Nature 18 » pour proposer des formations regroupées à l'attention des agents communaux et afin d'élaborer un programme de commandes groupées de matériels... Cette phase correspond à l'évolution des études communales. Cette initiative sera présentée pour être soutenue au titre du CRST 2014-2019.

Perspectives :

- "préparation du futur Bilan à mi-parcours " : il faudra évaluer la nécessité de ventiler un fonds de 50 000 € pour financer une dizaine d'études, en réalisant un transfert de fonds par exemple, du thème santé vers le thème biodiversité.

Pour chaque thème, il faudra évaluer au mieux les besoins des collectivités et partenaires afin d'optimiser la mobilisation des fonds régionaux.

- Contacts depuis la dernière réunion de Pays / pour info :

Fiche Action 2 (FA2) : Zones d'Activités Economiques

CC Terres du Haut Berry- Aménagement de la ZAC Saint-Martin d'Auxigny/Quantilly : Coût estimatif en cours de définition de la première tranche.

CC FerCher Pays Florentais – Aménagement de la ZAC « Terres des Brosses » - Appel d'offres réalisé

Fiches Agricoles F4 à F7

A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	1 370 000			17 600
	Fonds régionaux mobilisés	Fonds régionaux engagés	Fonds potentiellement mobilisables	
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	100 000			0
01 : Accompagner le déploiement du THD	100 000	100 000	0	0
Axe A2 : Accueil des Entreprises	490 000			-60 000
02 : Zones d'activités économiques	400 000		550 000	-150 000
03 : Création de locaux d'activités (en location)	90 000	0		90 000
Axe A3 : Economie agricole	320 000			-94 400
04 : Développement de l'agriculture biologique	60 000	30 000	70 000	-40 000
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité	60 000	52 900	30 000	-22 900
06 : Développement et structuration des filières locales territorialisées	60 000	0	20 000	40 000
07 : Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales	140 000	121 500	90 000	-61 500
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	190 000			62 600
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	190 000	7 400	120 000	62 600
Axe A6 : Economie touristique	270 000			110 000
10 : les Pays à vélo	70 000	0	70 000	0
12 : Itinérance touristique équestre	30 000	0	30 000 ???	0
13 : Oenotourisme	50 000	0	30 000	20 000
14 : Site et accueil touristiques	50 000	0	30 000 ???	20 000
14-2: Valorisation patrimoniale du canal de Berry	70 000	0		70 00

F07 : Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales

Les membres de la commission agricole du Pays de Bourges ont validé la proposition de ventilation des fonds régionaux au sein de l'Axe A3 « Economie Agricole », sous réserve des disponibilités financières de la future maquette. Celle-ci sera présentée au cours du Comité Syndical du mois de Juin 2017, pour être validée et soumise pour avis auprès des EPCI et commune signataires du CRST 2014-2019. En complément, les membres ont proposé la suspension du moratoire concernant les projets CUMA.

F08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté

Entraide berruyère – Aménagement de l'espace de vie/travail du site de maraîchage de Saint-Eloy de Gy : définition architecturale et thermique en cours (possibilité démarche LEADER)

Garage Associatif de Baugy : Acquisition du garage où l'association est locataire

Le Relais : Pour assurer la gestion de ces différentes missions l'association loue depuis plus de 20 ans un ancien entrepôt localisé à Saint-Doulchard, en périphérie de la gare de Bourges. Le site permet d'accueillir un atelier de 300m², un espace de stockage pour 6 véhicules/remorques et divers matériels professionnels, les espaces de vie réglementaires (sanitaires, douches, casiers,...), une cour qui permet de stocker des matériaux, des bureaux pour les encadrants, soit un site qui permet à 14 salariés de travailler sous la responsabilité de 2 encadrants.

Suite au décès du propriétaire, le local est en vente. L'association a un bail. Le bâtiment à une toiture qui comprend de l'amiante, si acquisition du site par l'association, elle devra alors réaliser les travaux de désamiantage de l'ensemble de la couverture (conseil expert à confirmer –coût à estimer)

Donc deux options sont/seront étudiées (en cours)

- Racheter le site et le réhabiliter, sachant que le site, intègre des bureaux qui ne sont plus utilisés par l'association, qui a regroupé ces derniers sur le quartier Juranville,
- Trouver du foncier et construire un bâtiment adapté

Emmaüs : Acquisition d'une maison (réalisée) pour accueillir les compagnons retraités.

Fiche 19 : Structure d'accueil petite enfance

Commune de Saint-Martin d'Auxigny : projet d'extension de la crèche associative

Fiche 20 : Accueil extra-scolaire

Accueil extrascolaire de Soulangis – Insertion des clauses sociales / DCE reçu pour analyse /fiche 35
Commune de Morthomiers – recherche info création accueil périscolaire/ association... - info CA Bourges Plus

Fiche 21 : Commerce de proximité

Mehun-sur-Yèvre : Epicerie Sociale – réalisation de l'étude thermique afin de définir les travaux nécessaires pour atteindre l'étiquette C dans l'ancienne maison médicale. Bâtiment acquis pour 170 000 €.

Communauté de communes de la Septaine : projet de création d'une épicerie sociale (LEADER)
(en cours de définition architecturale // réalisation d'un Conseil en Orientation Energie du Patrimoine (COEP)- marché engagé.

Commune de Baugy – projet d'acquisition de l'ancienne Boucherie (actuellement fermée / rénovation thermique ?)

Communauté de Communes Terres du Haut Berry : travaux de rénovation du bar/restaurant de Soulangis – en cours d'estimation

Commune d'Allouis – contact travaux de rénovation du Bar/restaurant

F18 : Equipements liés à l'enseignement artistique (école de musique, de danse)

Communauté de Communes de la Septaine – projet adossé à la création de l'épicerie sociale

F22 : Equipements sportifs et de loisirs

Commune de Saint-Eloy de Gy : projet de création de terrain BMX

F23 Cœur de Village

Commune de Baugy – l'Agence d'ingénierie du Cher accompagne la collectivité concernant les études préalables à l'aménagement de la place centrale

Commune de Soye-en-Septaine : dossier en cours

Commune de Farges en Septaine – nouveau projet – cheminement et place de l'école (à l'étude)

Commune de Saint-Georges –sur Moulon – projet de rénovation de la place de la Mairie et cheminement doux

	Fonds mobilisés	Fonds engagés	Fonds à réserver	Solde
D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	264 000			16 200
31 : Trame verte et bleue	49 000	16 600	120 000 (PLD)	-87 600
32 : Gestion alternative des espaces publics	45 000	3 500	41 500	0
32-1: Bonification matériaux perméables	50 000	0		50 000
33 : Agir pour la biodiversité domestique	50 000	0		50 000
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	70 000	6 200	60 000	3 800

Commune de Saint Martin d'Auxigny : Acquisition/démolition et restauration d'une ancienne laiterie sur l'Auxigny – trame bleue – réunion le 3 mars 2017 avec la commune, le SIVY et la SEM TERRITORIA

Commune de Moulins-sur-Yèvre : Acquisition d'un broyeur = Cf Animation de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commande groupée / appel à la SCIC du Berry / expertise de la Chambre d'Agriculture

	Fonds mobilisés	Fonds engagés	Fonds à réserver	Solde
E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	1 140 000			148 800
35 : Plan isolation bâtiments publics	750 000	220 200	471 000	58 800
35-2: Bonification Climat énergie	300 000	253 800	46 200	0
36 : Filière Bois énergie (de la production à la distribution)	90 000	0		90 000
37-1 Développement de l'Agenda 21 couplé à un PCET				

Commune de Vornay – rénovation de deux logements : blocage du dossier sur un devis incomplet concernant le coefficient thermique d'un isolant lié à la création d'un chauffage au sol.

Commune des Aix d'Angillon – Projet 2017 – Rénovation de la Mairie - le cabinet d'architectes a réalisé un prévisionnel des coûts

Commune d'Allogny – Projet scolaire nouveau projet en cours de définition – dossier suivi par l'Agence d'ingénierie du Cher – rencontre programmée le 14 Mars

Commune de Saint Eloy-de-Gy : le conseil municipal évalue la capacité logistique de pouvoir engager des travaux complets sur le bâtiment – contact en cours
Ecb réalisé

Commune de Pigny : Rénovation de la Mairie
ECb réalisé –attente du DCE de l’architecte

Commune de Vignoux-sous-les-Aix - Rénovation de la Mairie
ECb réalisé – AMO retenu _ APS en cours de réalisation

Commune de Saint-Palais : Rénovation du Groupe Scolaire |
Restitution de l’ECb : 13/12/2016 – projet suspendu suite annulation des fonds TEPCV

Commune de Saint-Georges-sur-Moulon – réalisation d’un ECb en cours pour la rénovation thermique de la mairie – Travaux non prioritaires – le changement de la chaudière est préconisé.

Commune de Brécy – demande afin de réaliser un ECb concernant la rénovation thermique de la mairie
Commune de Nohant en Gout – demande afin de réaliser un ECb concernant la rénovation thermique de la mairie

Commune d’Allouis – projet de lancer un COEP pour engager la rénovation thermique de 4 bâtiments
Commune de Baugy – projet de lancer un COEP pour engager la rénovation thermique de plusieurs bâtiments

IV- Etude Trame Verte et Bleue (TVB) :

Marion de LATUDE, actuelle chargée de mission LEADER, qui a remplacé Claire SCHNEIDER, présente le diaporama qui synthétise les travaux animés par le cabinet « Ecosphère » .

1. Introduction

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d’aménagement du territoire en faveur de la biodiversité. Elle est issue des réflexions du Grenelle de l’environnement et sa protection est renforcée dans la nouvelle loi sur la biodiversité d’août 2016 (Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le maintien de milieux naturels en bon état de conservation (les réservoirs de biodiversité) et la permanence de possibilités d’échanges entre ces milieux (grâce aux corridors écologiques).

Cette trame tissée doit non seulement permettre de participer à l’arrêt de la perte de biodiversité, source de richesses écologiques et économiques mais elle doit aussi concourir à la préservation des paysages et à l’identité de nos territoires.

Indirectement, la TVB doit valoriser les activités humaines favorables à ces continuités et contribuer à l’adaptation du changement climatique. La TVB répond donc à 3 finalités : la finalité environnementale, la finalité sociale et la finalité économique.

2. Enrichir la cartographie de la TVB et élaborer un programme d’actions

Le cahier des charges rédigé par les services de la Région Centre-Val de Loire comprend un socle obligatoire concernant l’élaboration de la cartographie de la TVB et la formalisation d’un programme opérationnel en faveur de la biodiversité.

L’étude a été réalisée selon ces 2 phases. La première a été un travail de consolidation des connaissances des acteurs de terrain afin de définir les réservoirs de biodiversité, les éléments structurants et de fragilité du territoire pour définir une cartographie de la TVB.

La deuxième phase a fait émerger un programme opérationnel d’actions en faveur de la Trame Verte et Bleue. Celle-ci permettra de préparer et appuyer les futurs projets qui seront présentés au titre de la fiche

action 35 « TVB » des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays et de l'Agglomération Berruyère. Cette étude financée par la Région Centre-Val de Loire, au titre du CRST, a été animée par le Bureau d'études Ecosphère.

3. Un travail partagé

Le travail d'animation, de définition des enjeux et des solutions à promouvoir a été menée dans un esprit de concertation permanente, tant au niveau de la méthodologie que de ses résultats.

Deux comités Technique et de Pilotage se sont réunis et ont validé chaque étape de la démarche. Plus d'une cinquantaine de partenaires ont participé aux réunions : collectivités, services de l'Etat, associations de protection de la nature et de l'environnement, Muséum de Bourges, syndicats de rivière, la chambre d'agriculture, des représentants des forestiers, la SAFER, le SIRDAB...

Les membres du Comité Technique (CoTech) ont enrichi le travail, produit par le Bureau d'études, sur les réservoirs, les corridors, les points de conflit, les secteurs à enjeu, les actions à prévoir...

Les membres du Comité de Pilotage (CoPil) ont validé les éléments, les objectifs et les actions à engager.

4. Elaborer la cartographie de la TVB (tome1)

L'étude TVB du Pays de Bourges est basée sur les travaux de la TVB, identifiée au SCoT de l'agglomération berruyère. Elle prend en compte les données du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Centre-Val de Loire.

La cartographie du réseau écologique du Pays de Bourges concerne le territoire du SCoT de l'Agglomération berruyère, augmenté d'une zone tampon de 5 km, afin de matérialiser les échanges avec l'extérieur du territoire.

Le travail a débuté par le recueil des données existantes et le choix des espèces représentatives des sous-trames considérées.

4.1 Définir les réservoirs de biodiversité (tome3)

Les réservoirs de biodiversité dits institutionnels correspondent au zonage de biodiversité officielle tels que ZNIEFF, Natura 2000, cours d'eau classés, sites du CENRCVL. Ce sont les espaces théoriquement les plus riches d'un territoire et ceux susceptibles d'être les plus fonctionnels pour la faune. Néanmoins, l'inventaire de ces zonages peut ne pas être exhaustif et d'autres milieux moins riches peuvent être suffisamment fonctionnels pour accueillir de nombreuses espèces d'une sous-trame dans de bonnes conditions. C'est pourquoi il est souvent intéressant de compléter les réservoirs institutionnels par des réservoirs dits « complémentaires » (tome1). Ces réservoirs complémentaires ont été choisis selon des méthodes définies en comités techniques (ex. : mares et des plans d'eau naturels de plus de 2 000 m²). Cela a révélé que près d'un quart du territoire du SCoT peut être considéré comme réservoir de biodiversité. Des zones d'extension ont également été définies. Elles sont proches des réservoirs, mais leur intérêt dans le système est de moindre importance.

4.2. Définir les corridors écologiques et les points de fragilité (tome3)

La méthode retenue est basée sur une cartographie préalable par sous-trame, elle s'appuie d'une part sur le principe dit de « dilatation-érosion » et sur la proportion de milieux favorables par maille de territoire. Ainsi, il est possible de relier des milieux favorables séparés par une « distance raisonnable » que les espèces sont susceptibles de parcourir.

Guillaume VUITTON, en charge de l'étude, a enrichi ces travaux par un travail de photo-interprétation et de la consultation des experts locaux (entretiens téléphoniques et réunions du Comité technique). Au final les corridors écologiques ont pu être tracés au plus proche de la réalité du territoire et des attentes des acteurs pour les différentes sous trames, boisées, herbacées, bleues,...

Trois types de corridors ont été mis en évidence :

- les corridors **à préserver ou à améliorer** sont des corridors fonctionnels, en bon état de conservation,

- les corridors **à restaurer** sont des corridors présents mais dont l'état de conservation ne permet pas un déplacement facilité des espèces.
- les corridors **à recréer** sont des corridors absents du territoire qui doivent être recréés pour faciliter le déplacement des espèces.

L'ensemble des données sont donc présentes au sein du tome 3, intitulé « Atlas cartographique - IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES DU PAYS DE BOURGES : Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques ». 20 cartes synthétisent l'ensemble des données compilées afin de les agréger et ainsi identifier les corridors écologiques. L'ensemble des données géomatiques (SIG) seront transmises auprès de chaque EPCI et du Conseil Départemental et auprès des collectivités qui les sollicitent. Ce sont ces cartes qui seront soumis au vote des membres.

5. Rôle des secteurs à enjeux (tome1)

Les secteurs à enjeux sont des secteurs du territoire qui présentent à la fois un intérêt particulier en termes de fonctionnalité pour la préservation de la TVB à l'échelle du Pays de Bourges, ainsi qu'une urgence et/ou une opportunité à intervenir.

Ce sont concrètement les secteurs prioritaires d'intervention du programme d'actions. Des actions supplémentaires sont néanmoins définies en dehors de ces secteurs, sur des réservoirs ou corridors le nécessitant.

13 secteurs à enjeux ont été retenus par le CoPil et ont été classés par niveau d'enjeu très fort, fort, assez fort et moyen.

6. Elaborer un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité (tome2)

Les membres des Comités Techniques et de Pilotages ont retenu cinq grands axes d'intervention pour assurer la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue du Pays de Bourges.

Les axes A, B et C s'intéressent au maintien, à la préservation, à l'amélioration et au rétablissement des continuums écologiques. L'axe D est un axe de communication au sens large du terme. L'axe E permettra l'animation et le suivi de toute la démarche opérationnelle.

Des objectifs opérationnels ont été définis pour chacun de ces axes en fonction de la sous-trame concernée et de sa localisation sur le territoire.

40 actions sont décrites dans le programme d'actions, 36 font l'objet d'une fiche action, 4 font l'objet d'un chapitre au sein du rapport.

Les fiches-action sont toutes constituées sur la même base et doivent permettre, à tous les acteurs de l'aménagement et de la préservation de l'environnement, de comprendre rapidement et mettre en œuvre des actions en faveur de la préservation de la TVB.

Pour chacune d'elles sont décrits :

- L'axe et l'objectif où l'action se rattache ainsi que les modalités de mise en place ;
- La sous-trame concernée ;
- La priorité de l'action ;
- La localisation des secteurs concernés par l'action ainsi qu'une cartographie des EPCI concernées ;
- Les effets attendus, les enjeux fonctionnels, les acteurs et porteurs de projets concernés, les partenaires à contacter et les financements mobilisables ;
- Le déroulement de l'action, sa planification et une estimation du coût de mise en place ;
- Les indicateurs de suivi et les actions proches et/ou associées.

Les actions proposées dans le programme d'action de la TVB du Pays de Bourges sont donc très diversifiées et concernent un très grand nombre d'acteurs.

Le Pays de Bourges pourra mobiliser ses services pour promouvoir ce programme d'actions et accompagner les futurs porteurs de projets (collectivités, associations, exploitants agricoles...) qui pourront présenter des dossiers au titre des politiques contractuelles de la Région Centre, des fonds européens et des Contrats de Ruralité par exemple.

Les membres sont donc sollicités pour valider le programme d'actions présenté au sein du TOME 2, intitulé: Programme d'actions – IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES TRAMES VERTES ET BLEUES DU PAYS DE BOURGES - Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques – Programme opérationnel d'actions

Pour conclure, Marion De LATUDE, précise que les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) en seront le bras « réglementaire ».

Selon l'article L. 121-1 3° du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme déterminent les conditions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, de la biodiversité et des écosystèmes. La Trame Verte et Bleue établie au niveau régional (SRCE) doit ainsi être prise en compte par ces documents. Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux représentent donc un élément important dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Ils assurent la concrétisation de la TVB au plus près du territoire, aussi bien par la délimitation ou la localisation de la Trame Verte et Bleue que par les prescriptions de leur règlement. De façon générale, les SCoT et PLUi doivent définir les modalités de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques : maîtrise, voire interdiction de l'urbanisation dans les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, etc...

Dans le cas où le SCoT ou les PLUi rendent possible l'urbanisation au sein des continuités écologiques, des mesures de réduction, voire de compensation des impacts occasionnés à la TVB sont à prévoir.

Elle peut ainsi constituer un fil directeur pour l'aménagement et être au cœur du projet de territoire au travers des documents d'urbanisme.

La Trame Verte et Bleue régionale ne s'applique pas telle quelle au niveau local, il faut l'affiner localement, à l'échelle du Pays/SCoT et aux niveaux intercommunal et communal (intégration dans les PLUi).

Alain MAZE rappelle aux membres que Claire SCHNEIDER peut être sollicité par les futurs bureaux d'études qui vont intervenir sur les territoires afin de définir et élaborer les PLUi. De plus, la cartographie a été récemment corrigée. L'ensemble des données est compilé au sein du SIG de Bourges Plus.

Alain MAZE informe les membres présents qu'une future réunion publique sera organisée le 4 Avril pour présenter les phases de l'étude TVB.

Le Président soumet au vote la validation de la cartographie de la TVB et le programme d'actions identifiés dans l'étude animé par le cabinet écosphère:

Délibération n°CS/7-03-17/2 Validation de la Trame Verte et Bleue -Cartographie et ses enjeux + programme d'actions

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité:

- **la cartographie de la Trame Verte et Bleue du Pays de Bourges et ses enjeux,**
- **le programme d'actions de la Trame Verte et Bleue.**

V- Programme LEADER :

Marion de LATUDE, Chargée de mission du programme Européen, indique en premier lieu que la convention est à ce jour signée par les représentants de l'ASP, du Pays de Bourges et du Conseil Régional de Centre-Val de Loire.

Elle rappelle à l'assemblée que toutes les communes du Pays sont éligibles à LEADER.

- Conventonnement Région-ASP-GAL :

- Annexe 3 finalisée,
- Fiches-actions validées par l'ASP et la Région,

- Fiche de vérifiabilité et de contrôlabilité rédigée et signée,
→Convention

Elle signale qu'une signature publique sera organisée prochainement et qu'à l'issue les membres du GAL pourront instruire et programmer les dossiers de demande de financement. L'animatrice fait ensuite un point sur les 2 derniers Comités de Programmation pour ensuite évoquer les contacts qu'elle a eu à ce jour. En dernier lieu elle évoquera les projets pré-identifiés.

- Comités de Programmation des 15 décembre 2016 et 07 février 2017 :

- Présentation de LEADER,
- Présentation de la Stratégie de Développement Local (SDL),
- Présentation des rôles du GAL et du Comité de programmation,
- **Election du Vice-président du GAL : François PINON de l'Entraide berruyère** (du collège Privé),
- **Désignation du représentant du GAL au Comité de suivi régional FEADER : Alain MAZE** (du collège Public),
- Présentation des problèmes de mise en œuvre (logiciel OSIRIS, formulaires, loi NOTRe, formations, notes,...),
- **Elaboration d'une procédure de sélection :**
 - Création d'un Comité technique pour donner un avis d'opportunité et faire évoluer les projets présentés dans le sens de la SDL,
- **Elaboration d'une grille de sélection :** note indicative (note ≤ 11 : le projet n'est pas retenu ; $11 < \text{note} \leq 15$: le projet est ajourné, doit être retravaillé et être représenté ; note > 15 : le projet est retenu et peut passer à l'étape suivante),
- **Approbation du règlement intérieur** (avec création du **rôle d'ambassadeur des membres du Comité de programmation**),
- Avis d'opportunité :
 - Épicerie sociale de la CC en Terres Vives (à Saint-Martin d'Auxigny): avis favorable,
 - Frais de fonctionnement et d'animation du GAL Pays de Bourges : avis favorable.

- Suivi des Contacts

- ⇒ Participation aux « Rencontres régionales sur la participation citoyenne » (02/12/16).
- ⇒ Réunion des GAL du département et de la DDT 18 (20/12/16) : échanges sur les problèmes de mise en œuvre (OSIRIS, formulaires, loi NOTRe, formations, notes,...).
- ⇒ Prise de contact avec Mme MAILLANT-ROSSET (16/01/17) qui suit les projets relatifs à la thématique : Promotion des circuits-courts à la Chambre d'Agriculture :
- ⇒ Rencontre de la Directrice de SOLIHA Cher, Mme ARDEOIS (25/01/17) :
 - association prestataire de conseils et d'assistance en matière d'amélioration de l'habitat,
 - présentation des fiches-action,
 - Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général pour l'adaptation des logements des personnes âgées et/ou handicapées du Département : validée en juin.
→suivre la mise en place du programme d'actions,
→participer à la Conférence des financeurs.
- ⇒ Comité agricole de Pays (27/01/17) : présentation des fiches-action « alimentation locale ».
- ⇒ Rencontre de M. DUBOIS, service agriculture du Conseil départemental 18 (01/02/17) : présentation des fiches-action « alimentation locale ». Le CD18 va aider les bâtiments d'élevage et les actions de la mesure 422 du FEADER (Développer la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles dans les exploitations agricoles).
- ⇒ Inauguration des nouveaux locaux de SOLIHA Cher (02/02/17) :
 - contact avec Mme DAVOUST, Directrice de la fédération des ADMR du Cher,
 - contact avec un agent du service habitat de Bourges Plus.

- ⇒ Rencontre de M. CHAMBRIER de l'Agence Nationale de l'Habitat (03/02/17) : présentation des fiches-action. M. CHAMBRIER pousse le GAL à participer à la Conférence des financeurs.
- ⇒ Prise de contact avec Mme ROUSSEAU, Dispositif Local d'Accompagnement (06/02/17) : le DLA a mené en 2015 une étude : « Le secteur des services à la personne - Etat des lieux et perspectives d'actions » :
 - suivre la mise en place du programme d'actions,
 - participer au Comité de suivi.
- ⇒ Participation à une réunion « Projet d'habitat intergénérationnel modulable à Bourges » (08/02/17) : premières pistes à partir de l'ancien projet PUCA au sein de l'EHPAD de Bellevue ou au sein du quartier Lahitolle.
- ⇒ Rencontre Mme LANDON et Mme LANSADE, services gérontologie et habitat du Département (14/02/17) :
 - présentation des fiches-action,
 - participation au colloque « Mieux vieillir » (mars 2017),
 - participation au suivi de la mise en place du programme d'actions « adaptation des logements des personnes âgées et/ou handicapées du Département »,
 - participation au Comité des financeurs.

- Projets identifiés / pour info :

Fiche-action 1.1 Circuits courts : source de développement économique et local :

- ⇒ Atelier de transformation de produits bio/locaux – l'Assiette du Pré des Fermes : rencontre M. STOQUERT (10/01/17) : possibilité d'une étude préalable par la Chambre d'Agriculture 18, besoin d'une aide pour le développement du projet (test sur des produits traiteurs pour monter en charge).
- ⇒ Espace Test Agricole en archipel – ADDEAR : rencontre Mme PENNING (12/01/17) : animation de l'ETA (à partir de septembre 2017).
- ⇒ Espace Test Agricole en maraichage bio – EPLEFPA du Subdray : rencontre Mme DUPONT (26/01/17) : étude sur le développement de la filière légumes dans le Cher. Demande de participer aux CoPil et CoTech de coordination des ETA du département.
- ⇒ Vente de vin et produits locaux sur l'exploitation – M. de LA FARGE : non éligible car FEAGA.
- ⇒ Installation d'un paysan-boulangier : non éligible car FEADER.

Fiche-action 1.2 Promouvoir l'essaimage de projets maraichers (par l'ESS et les citoyens) :

- ⇒ Aménagement d'un lieu de vie sur le site d'exploitation maraichère - Entraide berruyère : en cours d'études énergétiques pour le co-financement CRST.

Fiche-action 1.3 Développer l'accessibilité des produits bio et locaux dans la restauration hors domicile :

- ⇒ Développer l'accessibilité des produits bio/locaux à tous – BioBerry : animation du projet.

Fiche-action 1.4 Produire et se nourrir : les Épiceries Sociales/solidaires, restaurants associatifs, ressourcerie, des vecteurs pour construire du lien social :

- ⇒ Epicerie sociale – CC en Terres Vives : avis d'opportunité en CoPro.
- ⇒ Epicerie sociale – CCAS Mehun-sur-Yèvre : réhabilitation et aménagement épicerie dans bâtiment accueillant également un réseau d'échange de savoirs, la banque alimentaire, de l'alphabétisation,...
- ⇒ Epicerie sociale et ressourcerie - CC la Septaine : rencontre M. GOFFINET et M. CHABANCE (09/01/17)

Fiche-action 2.1 Identifier les besoins du secteur du maintien à domicile :

Pas de contact

Fiche action 2.2 Elaborer et mettre en œuvre un projet exemplaire d'habitats adaptés aux séniors, le « Bati Démonstrateur » :

- ⇒ Réhabilitation d'une Maison des Compagnons Retraités - Emmaüs du Cher : non éligible car pas de recherche spécifique d'adaptation à la perte d'autonomie.

⇒ Projet d'habitat intergénérationnel modulable à Bourges – Bourges Plus et France Loire

Fiche-action 2.3 Sensibiliser à adapter l'habitat pour « mieux vieillir » (énergétiquement) chez soi :

Pas de contact

Fiche-action 2.4 Favoriser l'essor de services liés au vieillissement de la population portés par l'ESS :

Pas de contact

VI - Préparation du Budget Primitif 2017 :

- 6.1- Présentation du Compte Administratif 2016,
- 6.2- Approbation du Compte de Gestion 2016 et vote du Compte Administratif 2016,
- 6.3- Affectation du résultat,
- 6.4- Présentation et vote du Budget Primitif 2017,

(Voir tableaux synthétiques en annexe)

Les documents officiels du CA 2016 et du BP 2017 sont consultables sur le site Internet du Pays.

6.1 PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération n°CS/7-03-17/3 Désignation du président(e) de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2016

Alain MAZÉ sollicite les élus pour désigner un(e) Président(e) de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical désignent Marie-Françoise LOISEAU comme présidente de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2016.

Présentation de l'analyse des résultats par section du Compte Administratif 2016 en précisant que le détail des fonds budgétés par articles est consultable sur les tableaux synthétiques.

Analyse du Compte Administratif 2016

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 11 « Charges à caractère général » : 95 286,58 €

- Le maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre,
- La communication a été mobilisée en grande partie pour la réalisation d'une plaquette de présentation de la démarche TVB, réalisée par les équipes du Pays de Bourges et du SIRDAB. Chloé FLOC'H a réalisé une série de panneaux pédagogiques pour promouvoir l'opération « Ferme Abeille Biodiversité »,
- L'opération « Plantons le décor » a connu sa deuxième édition, avec un triplement des fonds mobilisés. L'opération représente 60% des dépenses de ce chapitre.

Chapitre 12 : « Charges de personnel et suivi des études » : 150 437,10 €

- Le Pays de Bourges a fonctionné avec deux agents titulaires. Claire SCHNEIDER étant en « Congés maternité et parental » sur l'ensemble de l'année 2016.

- Marion DE LATUDE a assuré le remplacement de Claire SCHNEIDER. Elle a mené à bien le lancement de la deuxième opération « Plantons le Décor » et l'animation de la TVB. Elle a signé un nouveau contrat en tant qu'animatrice du programme LEADER. *(le poste du Chargé de mission du programme Européen LEADER a été créé par délibération n°CS/1-12-15/22 en Comité Syndical du 1^{er} décembre 2015 et l'agent a été nommé sur ce poste à compter 1^{er} juin 2016 en CDD de 2 ans).*

- Le Syndicat a intégré Chloé FLOC'H comme stagiaire afin de suivre le projet « Ferme Abeille Biodiversité »

Chapitre 042 « Opération de transferts entre section » : 9 624,88 €

Écriture comptable : Amortissement du matériel et des études, notamment Ferme-Abeille-Biodiversité

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 25 490,09 €

- Evolution des indemnités en lien avec les grilles indiciaires,
- Poursuite de l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles » - Soutien à la mise en place d'une action expérimentale sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité liée à des mélanges de semences mellifères pour les inter-cultures : Opération portée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

Le montant des dépenses engagées en 2016 est de 280 838 ,65 € (206 230,04 € en 2015).

Section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 165 366,07 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 6 342, 64 €

- Remboursements des Indemnités Journalières dont le congé de maternité de Claire SCHNEIDER (Sofcap)

Chapitre 042 « Opération de transferts entre sections » : 7 261,25 €

- Écriture comptable : Amortissement de la subvention de la Région pour le diagnostic biodiversité sur la zone FAB.

Chapitre 70 Produits des services et ventes : 8 143,89 € (PLD)

- Recettes (Titres) à l'attention des bénéficiaires de l'opération Plantons le Décor 2016.

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 251 192,96 €

- Les contributions (**participation statutaire**) 2016 sont de :
 - 117 992,96 € pour les membres adhérents (communes et EPCI)
 - 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher, membre adhérent,

- Le soutien du Conseil Régional du Centre-Val de Loire se caractérise par :
 - la Subvention de *fonctionnement* pour l'animation du CRST : 58 300 €,
 - la subvention de 16 600 € pour la réalisation de la première phase de l'opération « Plantons Le Décor ».

Le montant des recettes 2016 est 438 306,81 €

**À l'issue de l'année 2016,
l'excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 est de 157 468,16 €**

Section d'Investissement- Dépenses

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » : 31 833 €

- ⇒ Diagnostic entomologique sur la zone FAB avec CERCOPE (coût 14 580 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

Cette étude identifie le nombre et la variété des insectes présents à l'échelle de trois sites sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité. Le premier rapport, mis en ligne sur le site internet du Pays de Bourges, permet d'identifier des espèces remarquables, en présence d'une haie et d'une bande enherbée. En 2016 - Versement du deuxième acompte de 7290 €.

- ⇒ Étude Trame Verte et Bleue (TVB) (coût 59 790 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- Transmission de données actualisées au Système d'Information Géographique (SIG) du SIRDAB en réalisant une cartographie au 1/25000ème du territoire,
- Identification des secteurs à enjeux,
- Réalisation d'un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité

Les échéances – paiements :

2015= 19 071 € (réalisé) | 2016=23 268 € (réalisé) | 2017=17451 €

Subvention régionale sollicitée et versement en 2015 d'un acompte (dès réception de la notification) qui était de 23 900€ (solde 2017 à prévoir =23 900 €)

Chapitre 21 « Immobilisation corporelle » : 1765,00 €

Acquisition de deux ordinateurs portables

Chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » : 7261,25

- Écriture comptable : Amortissement de la subvention de la Région pour le diagnostic biodiversité sur la zone FAB.

Le montant des dépenses engagées en 2016 est de 40 859,25 € (38 207,00€ en 2015).

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 48 194,59 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 0 €

Chapitre 040 « Opération de transferts entre section » : 9 624,88 €

Écriture comptable : Amortissement du matériel, des études et autres

Chapitre 13 « Subvention d'Investissement reçue » : 0 €

Le versement du solde de la subvention régionale initialement programmée pour l'étude TVB est reporté en 2017.

Le montant prévisionnel des recettes est de 57 819,47 €.

**À l'issue de l'année 2016,
l'excédent d'investissement à reporter au BP 2017 est de 16 960,22 €**

Le Président fait un rappel du vote sur le montant des Cotisations 2017.

Délibération n°CS/I-12-16/27 Cotisations 2017 :

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2017, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,*
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,*
- 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher.*

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2014 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (source INSEE)-sans double compte.*

6.2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016:

a) Approbation du Compte de Gestion 2016 :

Délibération n°CS/7-03-17/4 Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Président confirme aux membres que les résultats du Compte de Gestion 2016 et ceux du Compte Administratif 2016 ont été confrontés et que ces derniers se juxtaposent.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016.

Arrivés de Serge JEANZAC (CIVRAY) et Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS).

b) Vote du Compte Administratif 2016 :

Délibération n°CS/7-03-17/5 Vote du Compte Administratif 2016

Après l'approbation du Compte de Gestion 2016, Marie-Françoise LOISEAU propose aux membres de voter le Compte Administratif 2016.

Le Président quitte la salle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical votent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016.

Le vote terminé, le Président reprend sa place.

6.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Délibération n°CS/7-03-17/6 Affectation du résultat

Vu le compte administratif et le compte de gestion du comptable public, pour l'exercice 2016, le Comité Syndical constate le résultat 2017 suivant :

Résultat d'exécution du budget :

- Excédent de fonctionnement: **157 468,16 €**
- Excédent d'investissement: **16 960,22 €**

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'affecter les excédents de l'année 2016, comme suit :

- **au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 157 468,16 €**
- **au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 16 960,22 €**

6.4 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Le vote du Budget Primitif 2017 sera adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.

Se reporter, de nouveau, aux tableaux synthétiques du Budget Primitif 2017

Le Président assisté de Loïc RICHER indique que les propositions d'affectations des dépenses et recettes par section, correspondent aux Orientations Budgétaires, validées lors du Comité Syndical de décembre dernier.

Loïc RICHER fait un bref rappel des Orientations Budgétaires 2017 qui abordaient différents thèmes :

a) Section d'investissement – dépenses

Charges à caractère général :

- le maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre pour l'année à venir ainsi que différentes dépenses de maintenance,
- la communication sera orientée afin de promouvoir les études en cours et à venir du Syndicat, notamment la démarche LEADER, la TVB, le projet Ferme Abeille Biodiversité, l'Agenda 21,
- l'opération Plantons le décor va engager la 3^{ème} édition. Il convient d'augmenter le fonds alloué à cette opération. Ce programme est financé à 80 % par le Conseil Régional du Centre/Val de Loire au titre du CRST 2014-2019.

Charges de personnel et suivi des études :

Le maintien des 3 agents titulaires pour poursuivre les différentes politiques territoriales :

- retour de Claire SCHNEIDER, Chargée de missions Environnement,
- suivi des différents projets rattachés à la stratégie de syndicat en lien avec le Conseil Régional (Promotion de l'opération Plantons le décor, de la Gestion Différenciée des Espaces Publics, de la valorisation des politiques de Gestions énergétiques, du projet Ferme Abeille Biodiversité,...). L'Agenda 21, un enjeu pour les nouveaux territoires du Syndicat Mixte :

Cette étude est identifiée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019. Initialement programmée, en 2016, cette démarche a été suspendue en raison de nouveaux débats concernant les nouveaux périmètres de projets.

La poursuite du programme européen LEADER : Prise en compte du chargée de mission LEADER. Ce poste est financé à hauteur de 80 % au titre des fonds européens FEADER ; cette subvention sera programmée en 2018, en tenant compte des délais de paiement.

Prise en compte du rachat des points retraite (IRCANTEC vers la CNRACL) d'un ancien agent contractuel du Syndicat (Magali DELAVENNA), soit un montant de 10 000 €.

Autres charges de gestion courante :

- Maintien des Indemnités et proposition de maintien du fonds pour soutenir l'opération « jachères et espaces fleuris et apicoles ».

b) Section de fonctionnement – recettes

- Maintien des cotisations des membres adhérents,
- Versement de la subvention régionale de fonctionnement jusqu'à la fin du CRST/donc 2018,
- Non intégration des subventions LEADER pour le poste d'animateur,
- Prise en compte des paiements des porteurs de projet de l'opération « Plantons le Décor » 2017.

c) Section d'investissement – recettes

- Versement du solde de l'étude TVB soit 23 900 €, de l'étude entomologique, réalisée par l'association CERCOPE soit 5 800 € et également un acompte d'une étude Agenda 21.

d) Section d'investissement – dépenses

- Maintien d'un fonds de 15 000 € pour de l'investissement du matériel,
- Capacité pour engager une nouvelle étude 58 000 € TTC - Agenda 21
- Paiement du solde de l'étude TVB soit 17451€ (les 30% restants sur les 58170€) et du diagnostic entomologique, de la zone FAB soit 2920 € (les 20% restants sur les 14580)

Aussi, selon les besoins du Syndicat, le Budget a ainsi été défini.

Délibération n°CS/7-03-17/7 Vote du Budget Primitif 2017

Les membres du Comité Syndical votent, à l'unanimité, par chapitre, le Budget Primitif 2017 suivant :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2017
DF	Total dépenses de fonctionnement	439 522,37
011	Charges à caractère général	144 354,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	207 700,00
023	Virement à la section d'investissement	50 338,28
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10029,47
65	Autres charges de gestion courante	27100,00

Section de Fonctionnement –Recettes

Chap.	Libellé	BP 2017
RF	Total recettes de fonctionnement	439 522,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	157 468,16
013	Atténuations de charges	0,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7261,25
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	8100,00
74	Dotations, subventions et participations	266692,96

Section d'Investissement - Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2017
DI	Total dépenses d'investissement	126 907,25
20	Immobilisations incorporelles	99 646,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 261,25

Section d'Investissement -Recettes

Chap.	Libellé	BP 2017
RI	Total recettes d'investissement	126 907,25
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 960,22
021	Virement de la section de fonctionnement	50 338,28
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 029,47
13	Subvention d'Investissement reçue	49 579,28

Le vote du Budget Primitif 2017 est adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.

II- Modification des statuts du Pays de Bourges : **Fusion au 1^{er}/01/17**

Alain MAZÉ informe que les 2/3 des membres sont présents donc il décide d'aborder le sujet sur la modification des statuts du Syndicat.

En premier lieu, il explique les changements qui ont eu lieu au 1^{er} janvier dernier sur le territoire du Pays de Bourges puis passe au vote.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant fusion de la CC en Terres Vives, de la CC Terroirs d'Angillon et de la CC Hautes Terres en Haut Berry dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et l'arrêté n°2016-1-1559 du 16 décembre 2016 qui complète le premier arrêté notamment son article 3 indiquant que cette fusion emporte les conséquences suivantes sur les syndicats dont celui du Pays de Bourges :

Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges : la communauté de communes Terres du Haut Berry est substituée de plein droit aux communautés de communes en Terres Vives et les Terroirs d'Angillon, au sein du SM de développement du Pays de Bourges pour la portion de territoire comprenant les communes des Aix d'Angillon, Allogny, Azy, Brécy, Fussy, Menetou-Salon, Moulins-sur-Yèvre, Parassy, Pigny, Quantilly, Rians, Saint-Eloy-de-Gy, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Palais, Sainte Solange, Soulangis, Vasselay et Vignoux-sous-les-Aix.

Il est également notifié que « la Communauté de communes Terres du Haut Berry fera son affaire de l'élection de ses représentants dans lesdits syndicats ».

Alain MAZÉ signale que le préfet ne peut pas modifier d'autorité les statuts d'un SMO donc le comité syndical est sollicité pour délibérer au plus vite sur les modifications induites par la mise en œuvre des SDCI (mise à jour de la liste des adhérents), et ce, dans un souci de clarté et afin de sécuriser juridiquement tous les actes à venir."

Voir ci-dessous les modifications dans la liste des membres adhérents soit :

- Communauté de Communes en Terres Vives et Communauté de Communes Terroirs d'Angillon supprimées et remplacées par Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

La nouvelle liste des membres adhérents :

- Les communes des AIX D'ANGILLON, ALLOGNY, ALLOUIS, ANNOIX, ARÇAY, AVORD, AZY, BAUGY, BERRY BOUY, BOURGES, BRECY, LA CHAPELLE SAINT URSIN, CHAUMOUX-MARCILLY, CIVRAY, CROSSES, ETRECHY, FARGES EN SEPTAINE, FUSSY, GRON, JUSSY CHAMPAGNE, LAVERDINES, LE SUBDRAY, LISSAY LOCHY, LUNERY, MAREUIL-SUR-ARNON, MARMAGNE, MEHUN SUR YEVRE, MENETOU SALON, MORTHOMIERS, MOULINS SUR YEVRE, NOHANT EN GOUT, OSMOY, PARASSY, PIGNY, PLAIMPIED GIVAUDINS, PLOU, PRIMELLES, QUANTILLY, RIAN, SAINT CAPRAIS, SAINT DOULCHARD, SAINT ELOY DE GY, SAINT FLORENT SUR CHER, SAINT GEORGES SUR MOULON, SAINT GERMAIN DU PUY, SAINT JUST, SAINT MARTIN D'AUXIGNY, SAINT MICHEL DE VOLANGIS, SAINT PALAIS, SAINTE SOLANGE, SALIGNY LE VIF, SAUGY, SAVIGNY EN SEPTAINE, SOULANGIS, SOYE EN SEPTAINE, TROUY, VASSELAY, VIGNOUX SOUS LES AIX, VILLABON, VILLENEUVE SUR CHER, VILLEQUIERS, VORLY, VORNAY.
- ~~La COMMUNAUTE DE COMMUNES EN TERRES VIVES,~~
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE,
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS,
- ~~La COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIRS D'ANGILLON,~~
- **La COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY,**
- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de BOURGES,
- Le DEPARTEMENT DU CHER,

Soit toujours les mêmes 63 communes + le Département du Cher (représenté par 12 Conseillers Départementaux) + la Communauté d'Agglomération et 3 Communautés de communes.

Délibération n°CS/7-03-17/8 Modifications des statuts du Pays de Bourges - Validation de la liste des membres adhérents

Vu l'article L. 5721-2-1 du CGCT qui dispose que "Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le Comité Syndical."

Les membres du Comité Syndical du Pays de Bourges valident, à l'unanimité, la liste des membres adhérents telle que :

- Les communes des AIX D'ANGILLON, ALLOGNY, ALLOUIS, ANNOIX, ARÇAY, AVORD, AZY, BAUGY, BERRY BOUY, BOURGES, BRECY, LA CHAPELLE SAINT URSIN, CHAUMOUX-MARCILLY, CIVRAY, CROSSES, ETRECHY, FARGES EN SEPTAINE, FUSSY, GRON, JUSSY CHAMPAGNE, LAVERDINES, LE SUBDRAY, LISSAY LOCHY, LUNERY, MAREUIL-SUR-ARNON, MARMAGNE, MEHUN SUR YEVRE, MENETOU SALON, MORTHOMIERS, MOULINS SUR YEVRE, NOHANT EN GOUT, OSMOY, PARASSY, PIGNY, PLAIMPIED GIVAUDINS, PLOU, PRIMELLES, QUANTILLY, RIAN, SAINT CAPRAIS, SAINT DOULCHARD, SAINT ELOY DE GY, SAINT FLORENT SUR CHER, SAINT GEORGES SUR MOULON, SAINT GERMAIN DU PUY, SAINT JUST, SAINT MARTIN D'AUXIGNY, SAINT MICHEL DE VOLANGIS, SAINT PALAIS, SAINTE SOLANGE, SALIGNY LE VIF, SAUGY, SAVIGNY EN SEPTAINE, SOULANGIS, SOYE EN SEPTAINE, TROUY, VASSELAY, VIGNOUX SOUS LES AIX, VILLABON, VILLENEUVE SUR CHER, VILLEQUIERS, VORLY, VORNAY.
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE,
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS,
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY,
- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de BOURGES,
- Le DEPARTEMENT DU CHER,

Délibération n°CS/7-03-17/9 Modifications - Validation des statuts du Pays de Bourges

Vu l'article L. 5721-2-1 du CGCT qui dispose que "Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical."

Suite au précédent vote concernant la liste des membres adhérents du Pays de Bourges, le Président propose pour des raisons administratives, une modification concernant un terme qui est, à ce jour, erroné dans les statuts tel que :
Conseil Général en **Conseil Départemental**.

En tenant compte de ses modifications, les membres du Comité Syndical du Pays de Bourges valident, à l'unanimité, les statuts ci-joints en annexe.

VII – Subvention Jachères et espaces fleuris et apicoles 2017 :

Comme chaque année, le Président rappelle que depuis 2006, la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher sollicite le Pays de Bourges, afin de leur attribuer une subvention .

*Pour rappel : 1 500 € pour 2006, 2007, 2008,
2000 € pour 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015,
et 2500 € pour 2016*

Un volet "Cipan apicoles", destiné à promouvoir l'utilisation de couverts mellifères en intercultures sur le périmètre de "Ferme Abeille Biodiversité", a été ajouté sans augmentation de la demande de subvention. C'est pour cela que le Pays a voté l'attribution d'une aide de 2500€ en 2016.

LE Président indique que dans le cadre de l'action concernant les « Jachères et espaces fleuris et apicoles », **les Membres du Bureau proposent au Comité Syndical d'accorder une subvention d'un montant de « 2500 € »** au titre de l'année 2017, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères et espaces fleuris et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges ainsi que pour l'aménagement de "Cipan apicoles" sur le territoire de FAB.

Délibération n°CS/7-03-17/10 Subvention Jachères et espaces fleuris et apicoles 2017

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical décident d'accorder une subvention d'un montant de 2500 € au titre de l'année 2017, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères et espaces fleuris et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges ainsi que pour l'aménagement de "Cipan apicoles" sur le territoire de FAB.

VIII – Loi NOTRe et évolutions des territoires

Alain MAZÉ rappelle en préambule les réunions organisées par la Préfecture du Cher, le SIRDAB, les Syndicats de Pays et les EPCI:

- le 21 Octobre 2016, la Préfecture du Cher convie l'ensemble des EPCI du Cher, le Conseil Départemental et les Pays pour présenter l'appel à projets relatif au Contrat de Ruralité,

- le 28 Novembre 2016, les services de la Préfecture invitent les EPCI des Pays de Bourges et de Vierzon, le SIRDAB, le Conseil Départemental et les Pays pour étudier l'élargissement du SCoT à l'échelle des deux Pays et les nouveaux territoires qui ont fusionné,
- le 15 Décembre 2016, les représentants du SIRDAB, des EPCI des deux Pays et les Pays se sont réunis pour valider un cadre de travail afin de définir les scénarios et l'opportunité de créer ou deux PETR,
- le 10 Février 2017, les membres se sont retrouvés pour échanger concernant les différents scénarios présentés. L'opportunité de créer un PETR, ayant la compétence SCoT, est retenue. Les représentants des EPCI souhaitent néanmoins que ce travail soit partagé avec les collectivités membres des EPCI et des Syndicats.

L'extension du Périmètre SCoT à l'échelle du Pays de Vierzon, une évolution qui se consolide

En 2016, les membres de la Commission Départementale en charge de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ont retenu un schéma de fusion de plusieurs EPCI dont les communes étaient réparties entre différents Syndicats Mixtes Ouverts dit de « Pays ».

Les membres de la CDCI ont validé l'élargissement du SIRDAB en charge de la gestion du SCoT, avec l'intégration des communes initialement membres des Communautés de Communes des « Hautes Terres en Haut Berry » et de « Val de Cher et d'Arnon ».

Parallèlement, les communes de la Communauté de Communes « Vierzon Berry-Sologne » et celles des « Villages de la Forêt » ne pourront pas élaborer un SCoT.

Cette impossibilité contraindrait ces dernières à être soumises aux règles de l'urbanisme limité.

Cette situation serait un élément limitant au développement urbain du bassin de vie Vierzonnais et donc par voie de conséquences des bassins d'emploi du Cher.

Étendre l'élargissement du SIRDAB en charge du SCoT est l'unique solution.

La révision du SCoT devait être opérationnelle pour 2019, donc l'extension du périmètre d'étude s'intègre dans l'échéancier des futurs travaux à engager.

Cela implique de compléter et d'enrichir le PADD qui s'assimile à un projet de territoire (PETR) ou une charte de territoire (PAYS).

Chaque document devant être validé par les représentants de la société civile selon des méthodologies complémentaires.

Définition des missions d'un PETR

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet de territoire

Les représentants des EPCI membres d'un PETR élaborent un projet en matière de développement économique, écologique, culturel et social :

- une élaboration obligatoire dans les 12 mois suivant la création du PETR et une révision à chaque renouvellement du conseil syndical.
- une compatibilité avec le(s) SCoT applicable(s) dans le périmètre du pôle et avec la charte du PNR lorsque son périmètre recouvre celui d'un PNR. Une convention détermine alors les conditions de coordination de l'exercice de leurs compétences sur leur périmètre commun.

La nécessité d'y adjoindre « un programme d'actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique ».

- une possibilité de conduite des actions par le PETR, par ses EPCI membres ou le cas échéant par la Région ou le Département (signature d'une convention territoriale).
- une possibilité pour le PETR de se voir déléguer par les EPCI membres, le Conseil Départemental et/ou le Conseil Régional des missions pour qu'ils les exercent en leur nom (animation économique, promotion touristique, mobilité...).

Les missions du PETR

Le PETR, comme outil au service du développement des territoires :

- Un interlocuteur pour mobiliser des financements régionaux, nationaux ou européens, via les contractualisations mais aussi à travers des réponses à des appels à projet (énergie, environnement, habitat...),
- Un Outil d'ingénierie pour apporter un soutien technique aux EPCI/communes,
- Un Outil d'animation territoriale pour la mise en réseaux des techniciens des EPCI/communes et/ou des acteurs du territoire (économie, santé, tourisme...),
- Une extension des actions du Pays de Vierzon en matière de connaissance et d'anticipation des besoins en main d'œuvre des entreprises (GPECT),
- Un rôle en matière d'animation concernant plusieurs domaines :
 - Promouvoir la Mobilité,
 - Plates-formes des Métiers (énergie/Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales (GEPCT),
 - Recherches Universitaires,
 - Autonomie Energétique (Amélioration de l'habitat rural |plate-forme des métiers de l'habitat /silveréconomie, énergie...) et Alimentaire (circuits courts),
 - Canal de Berry à Vélo, Jonction vers Sancerre (économie touristique/promotion), Une Histoire partagée (développement de labels),
 - un Environnement conforté (Vallée de l'Yèvre, eau, biodiversité, FAB),
 - Promouvoir les filières économiques des territoires (Aéronautique, Armement, Mécanique, Agro-Alimentaire, Génie Alimentaire...]

Pour résumer les missions principales peuvent être :

- L'élaboration et la révision d'un SCoT
- La cogestion des contrats de territoire (calendriers, stratégies,...)
- La création de services unifiés

Présentation des organes du Pole d'Equilibre Territorial et Rural

Alain MAZÉ précise que les PETR sont des syndicats mixtes fermés constitués exclusivement des représentants des EPCI. On identifie les quatre organes similaires au fonctionnement des Pays.

- Le conseil syndical : l'organe délibérant du PETR

Il est compétent pour le budget et toutes décisions concernant les affaires du PETR. Sa composition est défini par ses statuts. La représentation des EPCI est obligatoirement liée à la prise en compte du poids démographique de ces derniers / aucun EPCI ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

- Le Président(e), les Vice-Président(e) s et le Bureau (élus par le Conseil Syndical) :

Le Bureau peut recevoir délégation du conseil syndical pour une partie de ses missions. C'est une instance de dialogue, permettant à ses membres d'échanger et de réfléchir collectivement sur les enjeux et les objectifs du territoire ainsi que sur les missions et le fonctionnement du PETR.

- La conférence des maires (composée de l'ensemble des maires)

Cette assemblée se réunit au moins une fois/an et est obligatoirement consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Donc elle peut être consultée autant de fois qu'il est nécessaire pour faire valider le projet de territoire. C'est une instance politique essentielle pour le bon fonctionnement politique du PETR et la mise en œuvre du projet de territoire.

- Le conseil de développement (composition fixée par le Conseil Syndical)

Cette assemblée associant les représentants de la société civile conforte les orientations et les travaux issus des différentes commissions de travail associées à l'élaboration du projet de territoire et du Contrat de Territoire.

Alain MAZÉ précise les commentaires associés aux trois hypothèses présentées aux représentants des EPCI :

⇒ Hypothèse n°1 Un grand PETR rassemblant les deux pays

- Une perspective de rationalisation du nombre de syndicats mixtes et de concentration des moyens
- Une gouvernance à définir prenant en compte tous les enjeux de représentativité
- Une préfiguration à étudier en matière de modalités d'administration et de fonctionnement

⇒ Hypothèse n° 2 Deux Pays / PETR + un grand SCoT

Dissocie la problématique PETR et SCoT (Pays et SIRDAB évoluent à leur rythme)

- Absence de simplification (nombre de syndicats)
- Accroissement des coûts probable (absence de mutualisations)
- Complexification de la gouvernance

⇒ Hypothèse n° 3 Deux Pays transformés en deux PETR portant chacun un SCoT

- Ne résout pas la problématique posée par l'évolution du SDCI
- Pose la question de la dimension pertinente des SCoT
- Risque de fragilisation des territoires urbains et ruraux du Cher, face aux métropoles régionales

A l'issue des échanges entre les représentants des EPCI des deux Pays, les Présidents souhaitent axer le travail sur la première hypothèse, concernant la création d'un seul PETR rassemblant les deux Pays. Alain MAZE rappelle aux membres qu'il est, comme Jean-Pierre DELOINCE, Président du Pays de Vierzon, favorable à cette évolution. Aussi, il informe que cette évolution entraînera la dissolution des Pays.

L'objectif est d'assurer le transfert des équipes respectives de chaque Syndicat au sein du futur PETR qui aura la compétence SCoT.

Donc dans les semaines à venir, ce débat sera partagé au sein des territoires. Il reviendra aux élus du Pays dans les mois à venir à valider les choix portés par les collectivités locales des deux pays et du SIRDAB.

Le PETR : une coordination communautaire pour optimiser la mobilisation des fonds publics:

- la loi MAPTAM reconnaît les PETR comme des interlocuteurs majeurs pour signer les « Contrats de Ruralité »

L'agent de développement rappelle les principaux thèmes qui peuvent être financés au titre d'un Contrat de Ruralité

Thèmes	Projets potentiels	Cofinanceurs
L'accès aux services publics et marchands et aux soins	MSAP, Epicerie Sociale et Solidaires, Maisons de santé, Equipements sportifs, Mise en accessibilité des bâtiments publics	DETR, CRST FEADER, LEADER,...
La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité	Maintien du commerce de proximité (dernier commerce), PLH (OPAH), « Cœur de Village »	DETR, FISAC, CRST FEADER, LEADER, ANAH...

L'attractivité du territoire (développement économique dont l'agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel,	ZAE, immobilier d'entreprise, Innovation économique (espaces de coworking, fablab,...) Mission locale – Maison de l'emploi – GPECT, Guichets économiques uniques Numérique : équipements pour la santé, scolaire, le tourisme... Musées, Projets découlant du canal de Berry à vélo (équipements cyclo, boucles cyclables, aménagements touristiques connexes, ...) Programmes d'actions des TVB	DETR, CRST FEADER, LEADER,...
Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	Gares routières et équipements multi-modaux Aires de covoiturage, Auto-écoles et garages associatifs, maisons du vélo, etc.	DETR, CRST FEADER, LEADER,...
La transition écologique et énergétique	Vélos et véhicules électriques Réhabilitation thermique des bâtiments publics Maison de l'énergie – plateformes de rénovation énergétique	DETR, CRST FEADER, LEADER,...
La cohésion sociale	Intergénérationnel, Accueil et foyers jeunes, City stade	DETR, CRST FEADER, LEADER,...

- Point sur la gestion des Contrats Régionaux

L'opportunité réside dans l'élaboration d'un contrat commun, afin de travailler sur des synergies à l'échelle des territoires. Comme le financement des études thématiques qui confortent la rédaction d'un PADD. Par exemple : le schéma commercial, le développement des ZAE, la TVB, PLH,.. Ces études peuvent épauler l'élaboration de stratégies communautaires et ainsi argumenter les différentes demande de subventions auprès des différents financeurs...

En complément des fonds régionaux peuvent être mobilisés pour accompagner le financement de chargés de mission (économie, commerce, ...).

Attendre la fin des contrats, mais lesquels, puisque 3 contrats sont actifs, c'est-à-dire ceux du Pays de Vierzon, de la Communauté d'Agglomération et celui du Pays de Bourges.

L'intérêt réside dans la « synchronisation » des Syndicats sur les périodes des Bilans à mi-parcours de chacun.

L'agent de développement indique qu'il existe deux périodes potentielles, dans les 6 mois à venir, ou bien attendre Janvier 2020 / juillet 2020 pour élaborer un contrat commun à l'échelle d'un futur territoire de projet.

L'opportunité réside dans l'élaboration commune d'un projet partagé qui peut aborder différentes thématiques, le tourisme avec par exemple le canal de Berry, l'appui aux Missions locales avec l'existence de deux territoires de formations complémentaires, travailler sur l'attractivité,... la mise en réseau des services publics,...enfin coordonner l'aménagement du territoire et ses impacts, comme la création d'une nouvelle sortie autoroutière.

Alain MAZÉ précise que des rencontres sont programmées avec la Région Centre-Val de Loire et la Préfecture du Cher. Le bilan à mi-parcours du CRST qui sera présenté au mois de Juin sera une étape importante pour faire un nouveau point sur ce sujet important.

IX – Questions diverses

Printemps de l'écologie de la ville de Bourges

Alain MAZÉ signale que la Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ont invité le Pays de Bourges à participer au «Printemps de l'écologie» (3^{ème} édition).

Dates du Printemps de l'écologie: du 29/05/17 au 4/06/17.

Forme de participation proposée par Bourges et Bourges Plus: Tenue d'un stand le samedi 3/06 au sein d'un village associatif pour un après-midi festif (marché bio, chasse aux trésors, théâtre, bourse aux vélos, concert).

Lieu : jardin de l'Archevêché de Bourges

Rappel du thème exposé par le Pays de Bourges en 2016 : l'abeille et la haie :

- *Bénéfices réciproques de la haie et de l'abeille*
- *Bénéfices pour l'environnement et l'agriculture*
 - *Exposition (en recherche dans le réseau GRAINE ou réaliser par Chloé FLOC'H, stagiaire FAB au Pays de Bourges)*
- *Actions mises en place par le Pays de Bourges :*
 - *Ferme-Abeille-Biodiversité (Résultats de l'étude CERCOPE)*
 - *Plantons de décor (appel à participer à la plantation 2016),*
 - *(TVB)*

Le thème du stand est pour le moment en réflexion.

Le Président sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions diverses.

Sans réponse, il clôt la réunion en remerciant à nouveau Mme LECAS pour son accueil puis indique les dates des futurs Comités Syndicaux.

Réunion	Date	Heure	Lieu
Comité Syndical	jeudi 15/06/17	18h30	<i>à définir</i>
Comité Syndical	mardi 3/10/17	18h30	<i>à définir</i>
Comité Syndical	mardi 5/12/17	18h30	<i>à définir</i>